

Mise en place du protocole - 9 novembre 2020

*Ecole Maternelle et élémentaire*

Institution Sainte-Catherine- 47300 Villeneuve sur Lot – 47140 Saint Sylvestre sur Lot  
[ec.ste.catherine.villeneuve@ac-bordeaux.fr](mailto:ec.ste.catherine.villeneuve@ac-bordeaux.fr)

Chers parents,

**Synthèse du protocole sanitaire applicable dans les établissements scolaires pour la rentrée  
du 2 novembre 2020 et applicable au 9 novembre 2020.**

**Mesures appliquées dans l'établissement : Ecole maternelle et élémentaire Saint Sylvestre sur Lot**

- ▶ Le protocole reconduit l'ensemble des mesures en vigueur depuis la rentrée (en particulier pour l'entretien des locaux et l'application des gestes barrière) et renforce certaines d'entre elles.
- ▶ Accueil de tous les élèves, à tous les niveaux, sur l'ensemble du temps scolaire.
- ▶ Accès limités aux bâtiments scolaires, port du masque obligatoire, désinfection des mains.
- ▶ **A l'école maternelle**, la distanciation est maintenue entre élèves de groupes différents.

Le déroulement de la journée et des activités est organisé pour limiter le croisement entre élèves de groupes différents.

A la cantine les élèves d'une même classe déjeunent ensemble selon des plans de table établis permettant de retracer aisément les cas contact s'il y a lieu.

La distanciation ne s'impose pas entre élève d'un même groupe de maternelle que ce soit en lieu clos ou dans les espaces extérieurs.

▶ A la maternelle, pour déposer ou venir chercher votre enfant les horaires et les lieux d'entrée et de sortie s'effectuent selon le même protocole que celui mis en place en septembre dernier. Nous renforçons cependant les points suivants :

- Un seul parent par famille
- L'entrée et la sortie se fait par le sas allant à la salle d'accueil.
- Ne pas s'attarder dans les locaux. Privilégier le rendez-vous particulier avec l'enseignante pour tout problème particulier ou pour faire le point sur le travail de l'enfant. Pour les petits problèmes du quotidien le mail classe vous est également proposé.

▶ **A l'école élémentaire** (du CP au CM2) la distanciation physique est maintenue entre les élèves de groupes différents lorsque cela sera possible.

Le déroulement de la journée et des activités est organisé pour limiter le croisement entre élèves de groupes différents

▶ Les horaires, zones d'entrée, de sortie et d'attente restent identiques au protocole de septembre.

▶ **Le port du masque est désormais obligatoire à partir du CP** selon l'article 36 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 dans l'enceinte de l'établissement. Seul un certificat médical pour les enfants présentant des pathologies particulières permettra à un enfant d'accéder à sa classe sans masque. Dans cette dernière hypothèse, la distanciation physique devra impérativement être respectée et une mesure alternative au port du masque (visière par exemple) pourrait être envisagée avec l'accord du médecin.

Les élèves doivent se présenter avec deux masques par jour et un sac type sac congélation qui leur sert à ranger le masque du matin. Les enfants qui mangent à la maison s'engagent à se présenter l'après-midi avec un masque propre.

▶ L'aération des locaux est renforcée, elle a lieu au minimum toutes les deux heures.

► La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. Le déroulement de la journée et des activités est organisé pour limiter le croisement entre élèves de groupes différents. Les récréations sont échelonnées afin de faire sortir les élèves classe par classe dans la cour de récréation.

Sur le temps de la pause méridienne, des zones ont été déterminées pour chaque classe.

► La restauration scolaire est maintenue. Les élèves déjeunent par groupe classe, ils sont placés à la même table chaque jour selon un plan de table établi afin de retracer aisément les cas contact s'il y a lieu.

► La garderie est maintenue jusqu'à 18h30. Merci de respecter strictement cet horaire.

#### **Pour tous :**

► Le nettoyage des sols et grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour.

► Un nettoyage désinfectant les surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes, bureaux..) est réalisé deux fois par jour ainsi que les blocs toilettes.

► L'accès aux jeux, aux objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est autorisé (ballons, jouets, livres, crayons, jouets etc...). A l'intérieur des locaux une désinfection ou l'isolation des objets sont effectuées après utilisation par les enseignants ou les personnels éducatifs.

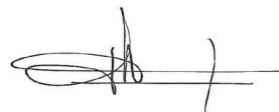
► Une attestation permanente pour vos déplacements Ecole-Maison vous a été fournie ainsi qu'aux personnes venant régulièrement chercher vos enfants. Elle est obligatoire pour votre trajet école-maison.

► Comme pour le premier protocole, vous, parents, jouez un rôle essentiel dans la protection de nos établissements. Vous vous engagez à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus). De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-COV2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. Ils en informent Madame Claret à l'adresse suivant : [ec-ste-catherine-villeneuve@ac-bordeaux.fr](mailto:ec-ste-catherine-villeneuve@ac-bordeaux.fr) en mettant en copie l'enseignant de la classe.

Chers parents, de nouveau, la situation présente requiert une adaptation et un réajustement permanents. Je sais pouvoir compter sur votre confiance et votre compréhension et vous en remercie.

Je reste à votre écoute et vous assure de tout mon dévouement et de celui des équipes de notre Institution.

*Nathalie CLARET*



Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré